

**2019**

5018



# Calendrier de collecte des végétaux à domicile

**JOURS DE COLLECTES du 1er avril au 28 octobre 2019**

Collecte Commune déléguée de Tatinghem, semaine paire.

Collecte Commune déléguée de Saint-Martin-au-Laërt, semaine impaire.

Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre
Lundi 1er	Lundi 6	Lundi 3	Lundi 1er	Lundi 5	Lundi 2	
Lundi 8	Lundi 13	Mardi 11	Lundi 8	Lundi 12	Lundi 9	Lundi 7
Lundi 15	Lundi 20	Lundi 17	Lundi 15	Lundi 19	Lundi 16	Lundi 14
Mardi 23	Lundi 27	Lundi 24	Lundi 22	Lundi 26	Lundi 23	Lundi 21
Lundi 29			Lundi 29		Lundi 30	Lundi 28

Ce service fonctionnera du 1er avril au 28 octobre 2019.

Les employés communaux effectueront la collecte à domicile sur inscription préalable en Mairie, au 03.21.38.03.47 jusqu'au vendredi 16h00 dernier délai.

Sont concernées les personnes âgées de plus de 70 ans ou en situation de handicap quel que soit leur âge, titulaires

d'une pension d'invalidité de 2<sup>ème</sup> ou 3<sup>ème</sup> catégorie ou de l'allocation adulte handicapé.

### **Point sur la réglementation :**

- Le vrac est interdit,
- Le volume est limité à 5 sacs ou poubelles de 100 litres (pouvant être portés facilement par les agents) et 5 fagots,

- Déposer vos déchets verts sur le trottoir au plus tard pour 8h00 le jour de la collecte ou la veille à partir de 19h00,

- Ce service ne doit bénéficier qu'aux seuls occupants des lieux. (Trop souvent les quantités sont supérieures aux volumes autorisés et ne correspondent pas en tout état de cause à la réalité de la surface du jardin entretenu).